



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

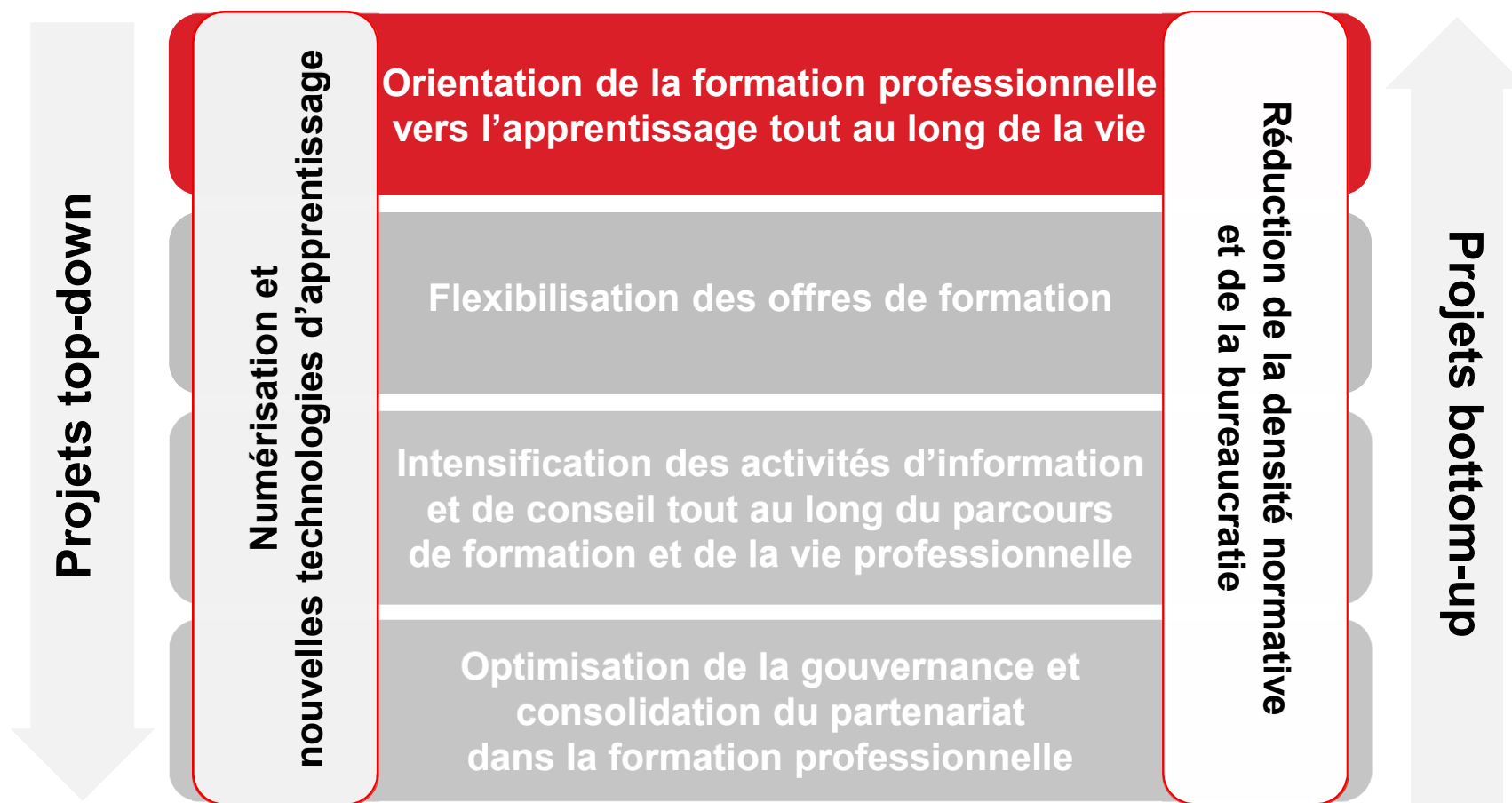
Département fédéral de l'économie,
de la formation et de la recherche DEFR
Secrétariat d'Etat à la formation,
à la recherche et à l'innovation SEFRI

Prise en compte des acquis dans les écoles supérieures – bases et pratique

Conférence d'automne 2019,
26 novembre 2019



Formation professionnelle 2030 : Lignes d'action prioritaires





Déroulement de l'atelier

Quoi	Quand	Qui
Bref exposé : Prise en compte des acquis dans les ES et état du projet FP2030	10'	H. Schrieverhoff, SEFRI
Discussion	15'	Tous
Questions et conclusion	5'	Tous



Contexte

- La prise en compte des acquis est un axe essentiel pour l'apprentissage tout au long de la vie et pour la perméabilité du système de formation.
- Il est judicieux de réglementer la prise en compte des acquis en vue de l'admission et des dispenses dans le cadre des filières de formation ES.
- Les conditions de prise en compte devraient être les plus homogènes possibles entre les ES afin que les personnes intéressées retrouvent le même cadre partout.



Projet FP2030 (I): « Prise en compte des acquis dans la FPS : filères de formation ES »

État du projet

Le projet vient d'être lancé → premier feed-back à un stade précoce

Objectif du projet

- Introduire plus de transparence par le biais de recommandations pour la prise en compte des acquis dans les ES et pour la définition de procédures uniformes.
- Utiliser les plans d'études cadres comme instrument de pilotage et instaurer d'autres formes de coordination entre les ES.
- S'appuyer sur la pratique actuelle dans les ES et sur les éventuelles différences entre les domaines d'études.



Projet FP2030 (II)

Résultats

- Recommandations sur la prise en compte des acquis : types de réglementation, formes et modèles, domaines d'application, exemples
- Mise en œuvre en cours dans le cadre de la révision de certains PEC

Bases du projet

- Bases légales, lignes directrices en vigueur dans le domaine de la prise en compte, état des lieux des pratiques
- Intégration de projets en cours dans le domaine de la prise en compte des acquis

Durée

- Fin du projet au second semestre 2022



Bases légales

- **Art. 9 LFPPr :**
 - ¹ La plus grande perméabilité possible.
 - ² Prise en compte des diplômes, des expériences, professionnelles ou non, de la formation spécialisée et de la culture générale.
- **Art. 7, al. 1, LFCo :** Transparence des procédures de prise en compte de la formation continue et de la formation informelle dans la formation formelle.
- **Art. 4, al. 1, OFPr :** Dans le cas du raccourcissement individuel d'une filière de formation, les **prestataires compétents** statuent sur la prise en compte des acquis.
- **Art. 10, al. 3, OCM ES :** Les **plans d'études cadres** peuvent définir les critères pour la prise en compte des acquis.



Prise en compte des acquis dans les ES

- Relève de la compétence des écoles.
- Prise en compte des acquis : admission et dispenses / raccourcissement de la filière de formation.
- Une réglementation dans les PEC est pertinente lorsque plusieurs personnes possèdent les mêmes acquis pouvant être pris en considération.
- L'école mène la procédure et statue en tenant compte des directives du PEC ou d'autres directives.
- Décision sur dossier dans certains cas.



Discussion





Discussion

- Selon vous, jusqu'à quel point et à quel niveau des mesures doivent être prises pour réglementer la prise en compte des acquis dans les ES ?
- Quelles formes et quels modèles de prise en compte connaissez-vous ?
- Comment jugez-vous la pratique actuelle en matière de prise en compte des acquis et que devrait-on modifier selon vous ?
- Avez-vous des remarques concernant le projet FP2030 ? → **tableau de conférence**



Questions et conclusion





**Merci de votre
attention !**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Departement für
Wirtschaft, Bildung und Forschung WBF
Staatssekretariat für Bildung,
Forschung und Innovation SBF

of food



**LERNE OBSTFACHMANN,
WERDE LEBENSMITTEL-
TECHNOLOGE.**

PROFIS KOMMEN WEITER.

 **BERUFSBILDUNGPLUS.CH**
Eine Initiative von Bund, Kantonen und Organisationen der Arbeitswelt.